

dans l'Ontario, une grande partie des taxes scolaires payées par ceux qui supportent les écoles séparées sont distraites pour l'usage des écoles publiques, parce que les taxes payées par les institutions semi-publiques, telles que les chemins de fer à vapeur ou électriques, les compagnies de transport, d'éclairage, de chauffage, d'énergie électrique et les compagnies similaires, et par les corporations industrielles, financières et commerciales, aussi bien que les taxes payées sur les édifices que le gouvernement du Canada loue dans les provinces pour des fins d'administrations ou autres, sont toutes versées aux écoles publiques.

Et comme si cela ne suffisait pas, on nous menace de distraire pour les écoles publiques toutes leurs taxes scolaires, si les Canadiens de langue française de l'Ontario persistent — comme ils le feront sans aucun doute, — à exiger, comme maintenant, que le français soit, dans certaines parties bien déterminées de la province, le véhicule de l'enseignement; on les menace de plus de les dépouiller des écoles construites, payées et maintenues avec leur propre argent.

La majorité peut bien en ordonner ainsi, quoique ce soit très douloureux; mais qui osera dire que ce ne sera pas un déni de justice flagrant et intolérable?

LA SAINTE PEDAGOGIE

Tout le monde ne sait-il pas qu'on atteint bien plus facilement et plus certainement le coeur et l'esprit de l'enfant en s'adressant à lui dans sa langue maternelle?

N'a-t-il pas été démontré mainte et mainte fois que le Canadien-français peut apprendre et que de fait il apprend à la fois l'anglais et le français avec la plus grande facilité, non seulement sans nuire à ses études générales, mais avec un avantage marqué?

Les Canadiens bilingues ont souvent fait l'expérience que l'enfant canadien-français peut acquérir et de fait acquiert plus facilement l'usage de l'anglais que du bon français. Dans plusieurs écoles, collèges et couvents de la province de Québec et de l'Ontario, les enfants des deux sexes, auxquels on ne donne qu'une heure ou deux d'enseignement anglais par jour, sont généralement capables de parler et d'écrire l'anglais aussi bien que la plupart des enfants qui fréquentent dans les deux provinces, les écoles où l'on n'enseigne que l'anglais. La seule difficulté réelle que rencontre le Canadien-français dans l'étude de l'anglais, n'est qu'une difficulté d'accent, et cette difficulté n'existe pas pour l'enfant; elle n'existe que pour l'adulte.

L'expérience universelle et constante de tous les pays où se parlent deux ou plusieurs langues démontre le très grand avantage et même la nécessité de se servir de la langue maternelle comme langue de l'enseignement. Il serait simplement ennuyeux de citer les autorités nombreuses qui, en Europe et au Canada, ont, depuis longtemps, détruit tous les doutes qui pouvaient exister sur la justesse de cette opinion.

Pourquoi le gouvernement de l'Ontario a-t-il, dans le passé, organisé et maintenu les écoles bilingues de sa province, si ce n'était pour faire de la langue française le véhicule de l'enseignement? Quelle autre signification, quel autre but pouvait-il avoir? Et n'est-ce pas une moquerie cruelle que de conserver ces écoles sous le même nom pour supprimer le français comme langue de l'enseignement et des communications?

Les autorités de l'Instruction dans cette province ont non-seule-